

BTSA aménagements paysagers

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

EPLEFPA BORDEAUX GIRONDE - LEGTA
Christèle CATHERINEAU
05.56.35.61.15
contact@formagri33.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Actif(ve) non salarié(e)
Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

* 16-30 ans et satisfaire au positionnement *
Présenter un diplôme de niveau 4. * Autre situation, nous consulter

Prérequis pédagogiques :

niveau 4 acquis

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

LA FORMATION VISE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS SUIVANTES Le titulaire de ce diplôme participe ou conduit les travaux d'aménagements paysagers et leur entretien. Les activités qu'il exerce nécessitent des connaissances et des compétences techniques élevées dans le domaine des aménagements extérieurs, en particulier dans le champ du végétal. De ce fait, la connaissance des végétaux et des conditions d'implantation et de développement dans un milieu particulier (climat, sol...) est primordiale. Le technicien supérieur salarié en aménagements paysagers dispose d'une grande autonomie pour exercer sa mission. A ce titre, il devra faire preuve d'indépendance mais aussi d'anticipation dans la gestion des projets et/ou missions qui lui sont confiés et proposer des réponses adaptées et créatives. Dans le cadre de la réalisation de chantiers, il encadre une ou plusieurs équipes. A ce titre, il est responsable de l'application des règles et des normes de sécurité au niveau des personnes et des biens. Il doit particulièrement veiller au respect des consignes de sécurité et à l'utilisation des équipements de protection individuels (EPI) par les personnels qu'il encadre. Il doit aussi surveiller et prévenir les comportements à risques qui peuvent se développer, notamment par la force d'habitude, dans la réalisation de certaines tâches. Au niveau technique, il est responsable du respect des règles professionnelles et des règles de l'art pour la réalisation des ouvrages. D'une manière plus générale, il est garant de la qualité de finition des travaux spécifiques aux aménagements paysagers : de leur insertion et de leur esthétique, et d'une finition aussi irréprochable que possible. Il est responsable de la précision des plans de réalisation et des documents techniques qui guideront par la suite ceux qui assureront la réalisation. Enfin, dans le cadre de son activité, il représente l'entreprise au regard des tiers (clients et usagers, fournisseurs, partenaires...). Il doit s'efforcer d'en traduire les objectifs et l'image dans les diverses relations qu'il entretient avec eux. Le degré d'autonomie et de responsabilité pour les tâches et les missions qui sont confiées au technicien supérieur en aménagements

...

Contenu et modalités d'organisation

Capacités générales C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde C2. Communiquer dans une langue étrangère C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données Capacités professionnelles C5. Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement. C6. Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement. C7. Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale. C8. Assurer la gestion économique des chantiers. C9. Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager. C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle.

Commentaires sur la durée hedmomadaire Entrée possible dès la signature du contrat d'apprentissage tout au long de l'année Validation des Acquis Académiques et expériences pour personnalisation de parcours avec une durée optimale
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé
Commentaires sur la parcours personnalisable 1 semaine sur 2 au CFA environ temps plein - 35h hebdo au CFA

Validation(s) Visée(s)

BTSA aménagements paysagers - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

NON **MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

VIE ACTIVE POURSUITE EN ECOLES D'INGENIEURS

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00169270	du 01/09/2020 au 30/06/2022	Blanquefort (33)	EPLEFPA BORDEAUX GIRONDE - LEGTA			
00208644	du 01/09/2021 au 30/06/2023	Blanquefort (33)	EPLEFPA BORDEAUX GIRONDE - LEGTA			
00259117	du 01/09/2022 au 30/08/2024	Blanquefort (33)	EPLEFPA BORDEAUX GIRONDE - LEGTA			

**00335181**du 01/09/2023 au
10/07/2025Blanquefort
(33)**SITE DE
BLANQUEFORT DU
CFA DE LA
GIRONDE**Non
éligible**00413356**du 01/09/2024 au
10/07/2026Blanquefort
(33)**SITE DE
BLANQUEFORT DU
CFA DE LA
GIRONDE**Non
éligible**00413131**du 01/09/2024 au
10/07/2026Blanquefort
(33)**SITE DE
BLANQUEFORT DU
CFA DE LA
GIRONDE**Non
éligible**00534735**du 01/09/2025 au
10/07/2027Blanquefort
(33)**SITE DE
BLANQUEFORT DU
CFA DE LA
GIRONDE**Non
éligible**00534736**du 01/09/2025 au
10/07/2027Blanquefort
(33)**SITE DE
BLANQUEFORT DU
CFA DE LA
GIRONDE**Non
éligible**00653678**du 01/09/2026 au
10/07/2028Blanquefort
(33)**SITE DE
BLANQUEFORT DU
CFA DE LA
GIRONDE**Non
éligible**00653679**du 01/09/2026 au
10/07/2028Blanquefort
(33)**SITE DE
BLANQUEFORT DU
CFA DE LA
GIRONDE**Non
éligible